COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

FAITS DE MATCH

PROCES-VERBAL N° 04

SOUS-COMMISSION « LOIS DU JEU »

Réunion téléphonique : 02 novembre 2026
Membres participants : M. Daniel CHOPART, Responsable de la sous-commission « Lois du jeu »,
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Patrick DUBOC et Thierry LAURENT.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Section « Lois du jeu » de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIER EXAMINÉ

MATCH n°56351726 : ENT GSAV RFC 41 / FC BREAUTE BRETTEVILLE 41 - Seniors Vétérans - D 1 - Poule I - 01 novembre 2026 à 10 H 00
Le match a été arrêté à la 44ème minute de jeu. Le score était de 1 à 3 en faveur du FC BREAUTE BRETTEVILLE 41 :

- considérant qu'à la 44ème minute de jeu un joueur de l'ENT GSAV RFC 41 d s'est blessé gravement et a perdu connaissance :
- considérant que malgré l'intervention des pompiers et du SAMU ce joueur est malheureusement décédé sur le terrain.
- Considérant que dans de telles conditions, l'arbitre ne pouvait qu'interrompre définitivement la rencontre.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.
Le dossier peut être transmis à la Commission départementale des compétitions masculines seniors pour suite à donner.

La Secrétaire de séance — Le Responsable de la sous-commission « Lois du jeu »

Me Michèle LE BASTARD — . Daniel CHOPART

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02 76 52 81 72
Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville